Charte de Déontologie des soins égypto-esséniens

# Obligations Générales

## Attitude intérieure

Le praticien s'engage à travailler avec honnêteté, respect, conscience et amour. Il est à l’écoute des besoins de la personne. avec le plus grand respect, attention et bienveillance. Il tend à avoir une écoute active et empathique.

## Conduite d'accompagnement

Le praticien accompagne chaque personne à sa demande, dans la découverte de son chemin de vie. Il l'encourage à développer ses compétences, et ses talents dans une perspective d'autonomie, de responsabilité et d'évolution. Le praticien incitera la personne à faire appel à son libre-arbitre, à son discernement et à son potentiel personnel pour devenir acteur de sa vie.

## Formation professionnelle

Le Praticien passe lui-même par un processus d'ouverture et d'évolution personnelles. Il a souci d'optimiser ses connaissances et ses acquis.

# Devoirs du praticien vis à vis de ses consultants

## Attitude juste

Le praticien saura encourager son consultant à prendre l'initiative sur le chemin de sa vie. Il aura le respect de l’individu dans ses dimensions physique, psychique et spirituelle et sera attentif aux mécanismes de transfert et contretransfert. Le Praticien respecte la personne recevant le traitement et la laisse libre de ses croyances et de ses convictions.

## Accepter ses limites

Si une problématique présentée par le patient n’entre pas dans la capacité d’agir du praticien, ce dernier suggère au patient de s’orienter vers un autre professionnel de son choix, reconnaissant ainsi les limites, à la fois de sa compétence et de sa pratique.

## Respect de la confidentialité

Le praticien respecte la confidentialité des informations reçues de la personne pendant le traitement. Il préserve l'anonymat des personnes qui le consultent ou l'ont consulté sauf à leur demande explicite.

## Accueil et qualité des soins

Le Praticien fournit un endroit agréable, adapté, confortable et sécurisant. Il se rend à domicile si la personne ne peut se déplacer. Il commence la session par une écoute des besoins du patient et son historique médical. Puis par une brève description, il informe la personne de ce qui se passe pendant la session. Pour les soins qui impliquent un travail proche de zones intimes (poitrine, coccyx, région pelvienne), le praticien demande au patient son autorisation afin de ne pas le mettre mal à l'aise.

Le but du praticien n'est pas d'imposer une interprétation des maux ou des ressentis du patient, mais de suggérer des pistes de réflexion et une direction à prendre.

## Confiance en la capacité d’auto guérison

Le praticien ayant conscience de la capacité d’auto guérison de la personne et de son riche potentiel, il se doit de lui transmettre cette confiance, favorisant ainsi une prise de conscience d'estime et d'amour de soi.

Afin de favoriser un contexte de confiance et d'ouverture, le praticien aura toujours à disposition une ou plusieurs couvertures/châles afin de couvrir les parties intimes ou non travaillées. Une attention particulière sera apportée au bien être et respect du patient.

## Suivi

Le praticien n'est pas tenu à s'engager dans une pratique de soins avec une personne. Dans le cas de refus, il se doit néanmoins de conseiller un autre praticien ou intervenant. S'il doit interrompre la continuité de son accompagnement, il se doit d'en indiquer les raisons et d'orienter la personne vers d'autres praticiens.

## Rémunération du praticien

Chaque praticien fixe lui-même ses honoraires en conscience sans qu'ils soient excessifs.

# Rapports avec ses confrères et le public

## Information déontologique

Le code de déontologie des praticiens est public et accessible à tous.

## Rapport à la médecine

Les soins énergétiques peuvent compléter avantageusement un programme de soins de santé. Il ne peuvent pas se substituer à celui–ci. Le praticien ne pose pas de diagnostic, ne donne pas de prescription et en aucun cas il ne modifie le traitement médical ou psychologique.

## Règles de confraternité

Le praticien cherchera à établir des relations honnêtes et harmonieuses avec ses confrères.

## Information au public

Toute information au public (articles, publications, émissions radio ou télédiffusées, enseignes, annonces payantes, conférences, documents pédagogiques etc.) doit être exprimée d'une manière simple et honnête (personnalité du praticien, nature des soins fournis et résultats escomptés).

# Respect du code de Déontologie

## Rôle du Comité d'éthique

En matière de déontologie, le Comité d'éthique est une commission composée par l'ensemble des enseignants des soins du même pays. Il a un rôle de prévention, de conseil et d'examen des requêtes. Le comité d’éthique a un rôle de pair et de soutien dans la pratique professionnelle des praticiens. Il pourra être saisi à tout moment pour avis ou conseil par toute personne ayant reçu ou donné des soins.

## Manquements aux règles déontologiques

A la demande de l'intéressé, le Comité d'éthique examinera la plainte. Statuant sur la valeur du manquement, le comité aura pouvoir de délivrer dans l'ordre : un rappel à l'ordre, un avertissement, ou de recommander l'exclusion temporaire ou définitive du praticien.

Je soussigné(e) : né(e) le :

Adhère à cette charte de déontologie. Fait le : à :

Signature :